

CESSION DE PARTS DE S. A. R. L.

Société TROIS L

Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 francs

Siège social : 2, Rue du Vieux Moulin - 84310 MORIERES LES AVIGNON

Objet : Charpente, couverture, maçonnerie générale

Constituée par acte sous-seing privé

En date du 19 septembre 1988

Enregistrée 26 septembre 1988

Registre du Commerce d'Avignon B 348 397 035

Entre les soussignés :

- Monsieur Gustave LARA, Charpentier-couvreur, demurant à 84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON - 17, Chemin de la Sorgue,

Associé, dans la société à responsabilité limitée ci-dessus,

d'une part,

et

Monsieur Vincent LOPEZ, Charpentier-couvreur, demurant à 84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON - 15, Chemin de la Sorgue,

d'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Monsieur Gustave LARA est propriétaire de 125 parts de 100 francs chacune, de la société à responsabilité limitée TROIS L

au capital de 50 000 francs

dont le siège social est à 84310 MORIERES LES AVIGNON - 2, rue du Vieux Moulin

Monsieur Gustave LARA cède et transporte sous les garanties ordinaires de droit CENT VINGT-CINQ parts (125) qu'il possède dans ladite société.

Par la présente cession, Monsieur Vincent LOPEZ devient propriétaire des parts cédées avec effet à partir du premier juillet 2000 avec tous les droits rattachés.

La présente cession est en outre consentie et acceptée pour le prix de :

QUATORZE MILLE HUIT CENT QUARANTE-CINQ FRANCS (14 845,00 FRANCS)

que Monsieur Gustave LARA reconnaît avoir reçu de monsieur Vincent LOPEZ
et dont il lui donne ici valable quittance.

Les parts cédées n'assurent pas la jouissance de droits immobiliers et la présente
cession n'entraîne pas la dissolution de la société.

Tous les frais, droit et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la
conséquence, seront supportés par Monsieur Vincent LOPEZ.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue de leur
signification à la Société et pour effectuer les dépôts et publications légales.

Fait à Morières les Avignon,

Le vingt-six juillet deux mille.

Gustave LARA

Vincent LOPEZ

Lu et approuvé
Bon pour cession de
cent vingt cinq parts
Bon pour quittance

Lu et approuvé
Bon pour acceptation
de cession

DUPLICATA

VISE POUR TIMBRE ET ENREGISTRE A LA RECETTE	
D'AVIGNON EST LE 04 AOÛT 2000	
VOL 10	BORD 309 N° 3
-Dt DE TIMBRE 200 ^{fr}	
RECU	
-Dts D'ENREG 213 ^{fr}	
SIGNATURE : f/ Le Receveur Divisinaire	

[Signature]

Deneg